

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Roberge

<https://www.cadre21.org/membres/b61ae49d832140a0e66bfe35>

Date d'obtention : 2021-02-19 14:55:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'une part, je retiens que les interventions sont mieux ciblées, mieux encadrées et uniformisées pour les intervenants (éducateurs, policier, direction etc.).

De plus, cette méthode semble nous permettre d'agir plus rapidement et donc, a priori, de prendre en charge la ou les personnes impliqués dans le dossier afin de limiter la propagation des photos ou vidéos à caractère sexuel mais également de prendre en charge rapidement la victime pour réduire les impacts et les conséquences sur sa vie (physiques, psychologiques, sociales, financières, juridiques, etc.).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de collaborer plus efficacement avec le service de police en m'aidant à dresser plus rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes suggérées dans la trousse d'intervention Sexto. Ainsi, il sera plus facile de déterminer le nombre d'élèves impliqués dans la situation de sextage, leur identité et le niveau d'intervention à privilégier.

Par ailleurs, je considère que suite à cette formation, les rôles et mandats de chacun des intervenants seront beaucoup plus claires, nous permettant ainsi de travailler plus efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière à la grille d'évaluation de l'incident avec chacun des élèves impliqués dans un cas de sextage, puisque celle-ci nous permet de déterminer facilement la nature des photos ou des vidéos partagés, sans toutefois devoir les regarder et risquer d'une part, de compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et briser leur lien de confiance envers le personnel scolaire mais également d'éviter de visionner des photos ou vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile puisque cela constitue une infraction criminelle.



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf